



CONSEIL MUNICIPAL

Liste des délibérations

Affiché à la Mairie de Valdahon et Mise en ligne le : 18/10/2023	Séance du Jeudi 12 octobre 2023 Salle d'Honneur – Hôtel de Ville - Valdahon	Visé par : Le Maire de Valdahon Sylvie LE HIR
--	---	---

PRÉSENCES

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 5 octobre 2023 s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville –25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Etaient présents : Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, M. Salih KURT, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN, Mme Marie-Hélène BALLEE, Mme Colette LOMBARD, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents : Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Morgane OUDOT, M. Didier MOULIN, Mme Josiane CHAUVIN, M. Florent MANZONI, M. Noël PERROT, Mme Martine COLLETTE, Mme Patricia LIME VIEILLE, M. Dominique ROUX.

Secrétaire de séance : M. Bruno DIRAND.

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire : R. LORIN CART-GRANDJEAN/S. KURT ; B. LAPOIRE/D. GUILLEUX ; D. MOULIN/P. BENOIT ; F. MANZONI/M. PERRIN ; N. PERROT/C. LOMBARD ; M. COLLETTE/G. BRUCHON ; P. LIME VIEILLE/E. GIRAUD.

LISTE DES DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1. Désignation d'un secrétaire de séance - Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 septembre 2023.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- nomme M. Bruno DIRAND comme secrétaire de séance,
- approuve le procès-verbal de la séance de Conseil municipal du 14 septembre 2023

FINANCES

2. Participation financière intercommunale aux charges des écoles

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le montant des charges de scolarité à facturer aux communes extérieures.

Rapport adopté à la majorité : Pour : 17 Contre : 1 Abstention : 6

3. DM11 – Equipement Protection Individuel (EPI) pour nouvel agent

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°11.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

4. DM12 – Migration du logiciel Magnus

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°12.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

5. DM13 – Standard automatique accueil mairie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°13.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

6. DM 14 – Régularisation retenue de garantie

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la DM n°14.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

DOMAINE ET PATRIMOINE

7. Projet école en forêt

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Donne son accord pour cette proposition de projet,
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention avec l'école maternelle Lavoisier et l'ONF, et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

8. Renouvellement certification de la gestion durable de la forêt communale PEFC

Après avoir délibéré, le Conseil municipal :

1. Adhère à PEFC BFC en :

- inscrivant l'ensemble de la forêt relevant du régime forestier et pour une période de 5 ans en reconduction tacite, dans la politique de qualité de la gestion durable définie par PEFC BFC, et accepter que cette adhésion soit rendue publique.
- signant et respectant les règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016 ;
- s'engageant à mettre en place les mesures correctives qui pourraient être demandées par PEFC Bourgogne-Franche-Comté en cas d'écart des pratiques forestières aux règles de gestion forestière durable PEFC/FR ST 1003-1 : 2016
- s'engageant à honorer les frais de participation fixés par PEFC BFC au travers de l'appel à cotisation pour 5 ans.
- signalant toute modification concernant la forêt de la Commune.
- respectant les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci.

2. Demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier et pour ce qui relève de sa mission, les engagements pris par la commune dans le cadre de sa participation à PEFC ;

3. Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tout document afférent notamment le bulletin d'adhésion PEFC

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

CULTURE

9. Convention pour une exposition avec l'artothèque

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire ou son représentant à :

- Verser la somme de 350 € à l'artothèque des Amis du Musée de Pontarlier, ce coût étant inscrit au budget,
- Signer la convention ci-dessus présentée et annexée, et tout document afférent.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

10. Désherbage de la médiathèque – Septembre 2023

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise la désaffectation des documents mentionnés, avec les critères ci-dessus ;
- Autorise le don des documents désaffectés dans les conditions précitées ;
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents correspondants à cette opération.

11. Médiathèque Brachotte : Convention de partenariat avec le collège Edgar Faure de Valdahon

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention avec le collège de Valdahon, et tout document nécessaire à la mise en œuvre des actions prévues.

Rapport adopté à l'unanimité : Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Le Maire,
Sylvie LEHIR



3